

Un procès difficile

Répondant de viols sur deux victimes notamment sur une petite collégienne de sa famille, l'accusé du premier procès de la session des assises de ce 3^e trimestre à Coutances a bien du mal à tenir un discours cohérent. Il décroche au point qu'hier matin, l'affaire a failli être renvoyée par besoin d'expertise mentale.

La matinée piétinait. L'accusé, debout, répondait aux questions du président, décrivant une énigme version d'une des soirées avec la baby-sitter. Visiblement, le sens même des mots lui échappait, il alignait des bouts de phrases sans réalité derrière. Excédé, son défenseur, M^r Martin, qui s'était déjà interrogé sur les capacités d'assimilation de son client demanda une suspension d'audience pour faire le point avec lui : « Comment cerner une vérité dont il n'a pas la maîtrise pour l'exprimer ? Or, on va s'appuyer sur ces déclarations dont l'infiabilité est évidente pour engager la Justice et statuer sur le destin d'un homme. »

Le président s'adresse à l'homme : « Vous sentez-vous en possession de vos moyens ? »

« Parfois je comprends, parfois tout bascule, c'est comme un trou. »

Faut-il renvoyer l'affaire pour accéler à la demande d'expertise psychiatrique approfondie ? Pas question, dit l'avocate des deux plaignantes : « On leur doit une réponse de Justice. L'accusé, lui, a été l'objet de deux expertises qui ont conclu toutes les deux à sa capacité d'ordonner ses pensées sans problème. » L'avocat général se demande

également s'il y a opportunité à une nouvelle expertise, dans la mesure où « les difficultés restent » : une expertise ne guérit pas, elle explique. Mais, ajoute-t-il, « s'il faut ordonner une expertise et repousser les débats, autant inclure la victime (ndr. la baby-sitter) qui connaît des difficultés de même nature. »

La cour, après suspension de l'audience, a finalement rejeté la demande de M^r Martin, et les débats ont repris.

La plainte de la petite collégienne

Après un ultime examen des relations entre la baby-sitter et l'accusé, avec son cheveu de contradictions, le président a donné la parole à la petite collégienne, filleule et nièce de l'épouse de l'accusé, l'autre plaignante. « C'était en 1999. J'avais 10 ans. Ma mère était partie en boîte de nuit avec son mari et ma tante. Mon oncle était à la maison, avec nous, les petits. On regardait la télé. A l'heure de nous coucher, mon oncle nous a installés dans le grand lit. Il s'est installé à côté de moi. Il a posé sa main sur moi (la jeune fille est précise). Je l'ai repoussé. Il a recommencé. Je l'ai rejeté encore. Il a fini par se mettre de l'autre côté du

lit. Il avait bu. » L'accusé, lui, répond : « Tout ça, c'est des mensonges. »

Le Dr Goupil, l'expert de Caen qui a rencontré la jeune fille en 2004, a montré les dommages que ce sentiment d'avoir été saisi n'a cessé de prendre de l'importance dans la vie de l'enfant à mesure que les années passaient : « A 14 ans », dit l'expert, elle était beaucoup plus envahie par ce problème qu'aujourd'hui. Le signe du traumatisme était évident. Elle connaissait des difficultés, des troubles d'humeur. »

En fait, la clarté du témoignage de l'enfant devenu jeune fille, les remarques de l'expert à son endroit, et le faisceau de belles-sœurs, de nièces se plaignant de l'accusé ne plaident pas en sa faveur.

Ça tire dans tous les coins

Car, comme nous le disons dans notre édition d'hier, les membres de la famille et leurs alliés (à l'exclusion de la lignée du côté de l'accusé qui reste digne et très discrète) sont en ébullition. Non seulement les accusations contre les uns ou les autres pleuvent, mais l'audience d'hier a montré que des lettres sont allées en direction de la Justice, émanant des

sœurs ou d'un frère de l'épouse de l'accusé pour accuser la mère de la petite plaignante (qui est leur belle-sœur). Ça donne (en substance) : « La mère a forcé sa fille à dénoncer son oncle pour viol en disant : « On lui fera manger sa baraque ». » Ou encore : « La petite, en fait, est maltraitée par sa mère, et reçoit des coups. D'ailleurs, elle nous a fait des confidences. » Bref, « ça tire dans tous les coins », résume M^r Martin, l'avocat de

l'accusé devant le trop-plein de haine intrafamiliale et ses embrouilles qui s'étalent dans cette affaire.

Le verdict cet après-midi

Hier, M^r Desrues, l'avocate des deux plaignantes, a longuement plaidé pour souligner la réalité des responsabilités de l'accusé et évoquer les traces indélébiles que ces actes ont

laissées dans la vie de ses victimes.

Le procès s'achève aujourd'hui : après le réquisitoire de Mickaël Giraudet, l'avocat général, la plaidoirie de M^r Martin sera écoutée avec beaucoup d'attention. Le verdict devrait être rendu en début d'après-midi, l'ouverture de la deuxième affaire de cette session étant programmée à 15 h.

J. M.